

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Vincent Subilia, Yvan Zweifel, Cyril Aellen, Pierre Nicollier, Jean Romain, Murat-Julian Alder, Diane Barbier-Mueller, Serge Hiltpold, Joëlle Fiss, Natacha Buffet-Desfayes, Jean-Pierre Pasquier, Adrien Genecand, Francine de Planta, Pierre Conne, Charles Selleger, Alexis Barbey, Philippe Morel, Beatriz de Candolle, Helena Rigotti, Jacques Béné, Alexandre de Senarclens, Fabienne Monbaron, Véronique Kämpfen, Raymond Wicky

Date de dépôt : 15 février 2021

Proposition de résolution

Un plan de sortie de crise, maintenant

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que cela fait près d’une année que la crise, sanitaire, économique et sociale du coronavirus sévit sur notre territoire et plus largement en Europe ;
- la situation sanitaire fragile que nous vivons avec l’arrivée de nouveaux variants – certains plus contagieux, d’autres potentiellement résistants aux vaccins – ;
- la situation économique critique provoquée par des décisions de fermeture administrative ayant des conséquences directes et indirectes sur une multitude de secteurs ;
- que la crise économique induit une crise sociale latente, qui se manifestera inévitablement sur les chiffres du chômage, des faillites et des prestations sociales ;
- que la convergence de ces crises entraîne un coût monétaire conséquent pour l’économie privée et pour l’Etat (notamment par le biais des indemnisations) ;

- que le coût de cette crise dépasse aujourd’hui le cadre purement monétaire ;
- que les citoyens et citoyennes, les employés et les employeurs paient aujourd’hui un lourd tribut, notamment psychologique, dû aux importantes restrictions de libertés, en place depuis le début, depuis près d’une année ;
- que tant les entreprises, les indépendants, les commerçants, les cafetiers-restaurateurs, les acteurs culturels et des loisirs, que l’Etat, les citoyennes et citoyens ont tous, respectivement, des limites à ce qui peut être assumé, que ce soit au plan financier ou au plan moral ;
- que nous ne sommes pas loin d’avoir atteint certaines de ces limites,

invite le Conseil d’Etat

- à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil fédéral, en vue de permettre une levée progressive des restrictions à nos libertés et de prévoir sans délai et par étapes la réouverture des commerces, restaurants, bars et autres lieux culturels, sportifs et de loisirs ;
- à se coordonner avec les autres cantons, et plus spécifiquement avec les cantons latins, de même qu’avec le Conseil fédéral afin de mettre en place ce plan de sortie de crise progressif ;
- à intégrer dans ce plan de sortie les mesures de protection sanitaires adéquates, afin de protéger l’ensemble de la population ;
- et notamment à inclure des mesures de protection et d’accompagnement spécifiques aux personnes âgées et populations à risque, tenant ainsi compte de l’égalité de traitement ;
- à intégrer, dans ce cadre, des indicateurs objectifs et clairs permettant une prévisibilité ainsi qu’une vision sur la gestion à venir de cette crise.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Voilà près d'une année que nous subissons les effets d'abord de la crise sanitaire, puis de la crise économique subséquente aux décisions des autorités. Cette dernière induit une crise sociale latente qui finira par se manifester prochainement sur les chiffres du chômage des citoyennes et citoyens ainsi que sur le nombre des faillites des entreprises. Cette imbrication des crises affecte toute la société ainsi que de très nombreux secteurs économiques et culturels. Nous ne devons pas sous-estimer la question sanitaire ni la nier. Toutefois, il convient également de prendre en compte la détresse de nombre de nos concitoyennes et concitoyens qui subissent de plein fouet la crise qui se prolonge, que ce soit au plan financier ou au plan psychologique.

Les décisions de fermetures ainsi que les décisions de restrictions draconiennes des libertés fondamentales des individus, telles que la liberté de réunion ou encore la liberté économique ne peuvent se concevoir que dans un cadre strict de proportionnalité. Cette proportionnalité implique que ces restrictions soient limitées dans le temps. Or, nous arrivons aujourd'hui à un point de rupture.

L'adhésion de la population à ces mesures restrictives s'effrite. La colère des entrepreneurs entravés dans l'exercice de leur activité et dans leur gagne-pain gronde. Les perspectives d'une jeunesse née dans une société riche et développée s'amenuisent. Le poids de la dette s'alourdit et la confiance de la population envers les institutions s'érode.

Nous devons aujourd'hui envisager la possibilité de reprendre une activité qui cohabite avec la présence du virus. Il ne s'agit pas de sacrifier la santé sur l'autel de l'économie, mais de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger, tant la santé physique de la population que sa santé économique et psychologique.

Des réouvertures progressives, encadrées et en concertation, tant avec la Confédération qu'avec les cantons latins, doivent être déployées. Ceci sur la base d'indicateurs objectifs permettant une vision sur la gestion de cette crise ainsi qu'une perspective de sortie.

Il va de soi que l'arrivée des nouveaux variants, plus contagieux et potentiellement plus résistants aux vaccins, ne doit pas être sous-estimée. Mais nous nous devons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que

soient pris en compte tant les paramètres sanitaires que les paramètres économiques et sociaux dans la gestion de cette crise.

Un plan de sortie de crise doit être mis en place. Ce plan doit prévoir sur la base d'indicateurs objectifs la reprise progressive des activités culturelles, sportives et de loisirs, ainsi que celles des commerces, des bars et des restaurants.

Afin d'éviter que le remède ne soit plus néfaste que le mal lui-même, il convient d'agir aujourd'hui afin de donner des signaux positifs de reprise, tant à l'économie qu'à la population dans son ensemble.

De plus, il convient de prendre des mesures spécifiques permettant également aux populations à risque et plus exposées aux effets du virus de profiter elles aussi de la sortie de crise et d'un regain d'activité. Par exemple, la ville de Tübingen¹, en Allemagne, a mis en place, depuis le début de la crise, un service aux personnes âgées et à risque, incluant le transport individuel motorisé pour éviter les transports publics, des dépistages, des masques FFP2 gratuits, des heures spécifiques pour mener les activités sociales et les achats afin d'éviter les grands rassemblements. Il ne s'agit pas de répliquer telles quelles les mesures prises par Tübingen, mais il convient de s'en inspirer afin de permettre aussi aux personnes les plus à risque de profiter pleinement de la sortie de crise et de ne pas les laisser sur le carreau.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce texte, les signataires vous prient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de résolution.

¹ Info France 24, 11.02.21 : <https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/focus/20210211-allemande-%C3%A0-t%C3%BCbingen-isoler-les-personnes-%C3%A2g%C3%A9es-pour-%C3%A9viter-un-confinement>
RTS 19h30, 06.02.21 : <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/dans-le-sud-est-de-lallemagne-la-ville-de-tuebingen-est-aux-petits-soins-pour-ses-seniors-?urn=urn:rts:video:11954710>